

MAIRIE DE RUELLE SUR TOUVRE

RÉSERVATION DE L'ESPACE CULTUREL JEAN FERRAT

A faire parvenir au pôle culture
au plus tard 1 mois avant date de réservation souhaitée

Mairie de Ruelle sur Touvre (16600) BP 30053
☎ 05 45 65 89 37 ✉ a.lebeau@ville-ruellesurtouvre.fr

M. et/ou Mme.

Représentant de l'association

Adresse

Numéro de téléphone adresse mail

OBJET DE LA LOCATION :

Nature de la manifestation :

Nombre de personnes susceptibles de participer ou d'assister à la manifestation

Références de l'assurance Responsabilité Civile Défense et Recours de l'emprunteur :

N° de police..... attestation d'assurance en cours de validité à fournir.

SALON DE RÉCEPTION

DATE ET HEURE D'UTILISATION :

Du deh.....

au àh.....

- Utilisation de : la sonorisation : nombre de micros :
- l'office
- internet
- vidéo projecteur

MODALITES FINANCIERES :

- L'occupation aura lieu : à titre gratuit
- à titre payant pour un montant de :

| Location par associations, entreprises, CE, organisations territoriales, syndicats ... | | | | Forfait technique (pose micro + sonorisation) | Forfait manutention (démontage blocs podium) |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------|---------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| | ½ journée | 1 jour | 2 jours | | |
| Commune | 200 € | 300 € | 440 € | 30 € | 110 € |
| Hors commune | 310 € | 440 € | 660 € | 30 € | 110 € |

CAUTION → Chèque de caution de 800€ (salon seul) à verser à la signature de la convention.

NB : Pour les associations ruelloises, un seul chèque de caution de 1900€ sera demandé. Cette caution englobera l'ensemble des prêts de salles et de matériel à l'année.

TSVP 

THÉÂTRE JEAN FERRAT

DATE(S) ET HEURE(S) D'UTILISATION

RÉPÉTITION : le deh..... àh.....

SPECTACLE :

HORAIRE D'OCCUPATION : le deh..... àh.....

HORAIRE MANIFESTATION : le deh..... àh.....

MODALITÉS FINANCIÈRES

| | MANIFESTATIONS A BUT LUCRATIF | | MANIFESTATIONS A BUT NON LUCRATIF | | UTILISATION DU SALON A TITRE D'ANNEXE DU THEATRE | |
|--------------|-------------------------------|---------|-----------------------------------|---------|--------------------------------------------------|---------|
| | 1 JOUR | 2 JOURS | 1 JOUR | 2 JOURS | 1 JOUR | 2 JOURS |
| COMMUNE | 770 € | 1100 € | 720 € | 990 € | 200 € | 200 € |
| HORS COMMUNE | 1060 € | 1 490 € | 990 € | 1 320 € | 310 € | 310 € |

FORFAITS RÉGIE

- Projection, débat, conférence : 100 €
- Spectacles avec besoins techniques légers (théâtre amateur...) : 180 €
- Spectacles avec besoins techniques lourds (gala de danse, arbres de Noël, comédies musicales, cabaret...) : 330 €

NB : Le forfait technique couvre la présence obligatoire du technicien régisseur dans la limite de 10h sur la journée + l'utilisation de la sonorisation et des lumières.

CAUTION → Chèque de caution de 1 600€ (théâtre seul) ou 2400€ (théâtre + salon) à verser à la signature de la convention.

NB : Pour les associations ruelloises, un seul chèque de caution de 1900€ sera demandé. Cette caution englobera l'ensemble des prêts de salles et de matériel à l'année.

SÉCURITÉ

L'utilisateur de la salle s'engage à embaucher un agent de sécurité incendie et aide à la personne (SSIAP) à l'occasion de la tenue de sa manifestation dans le cadre des obligations réglementaires en matière de sécurité dans les ERP.

Un devis signé d'embauche d'un agent SSIAP devra être présenté au moment de la signature de la convention de location de la salle.

L'embauche d'un agent SSIAP est une obligation qui incombe à l'organisateur de manifestation, et ce, même dans le cadre de la mise à disposition gratuite ou à demi-tarif pour les associations communales.

Je soussigné.e, m'engage en mon nom personnel (ou au nom de l'association) à utiliser les locaux et le matériel, conformément aux prescriptions du règlement général d'utilisation annexé à la présente demande de réservation.

Fait à, le

Signature,